



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le mardi le 13 octobre 2020 tenue à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Jean- Martin Villeneuve, Conseiller # 1  
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.  
Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.  
Personne n'est présent à la séance ordinaire qui se tient à huis clos.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

Monsieur Castonguay fait la mise au point sur le maintien des séances publiques à huis clos, il explique que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. Il enchaîne en présentant l'ordre du jour de la séance ordinaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Faisant suite à la présentation de l'ordre du jour par Monsieur Castonguay

**RÉSOLUTION 2010-01**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

### Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 4- Adoption des comptes à payer de septembre 2020
- 5- Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020 annexes 1-2
- 6- Résolution pour l'approbation du projet de modification de l'entente de délégation de compétence à la MRC de La Matanie – Service régional de sécurité incendie
- 7- Résolution pour l'échange et l'achat d'un chargeur avec souffleur
- 8- Résolution pour la demande d'autorisation des traverses de routes et rangs pour la motoneige saison 2020-2021
- 9- Résolution pour la demande de Télécommunication de L'Est pour l'installation de tour cellulaire.
- 10- Résolution pour l'achat 600 tonnes de gravier et sel de déglacage pour l'abrasif hiver 2021
- 11- Résolution pour la location photocopieur pour la fin du contrat en décembre
- 12- Résolution du plan développement pour sentier pédestre terrain municipaux
- 13- Période des questions
- 14- Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **3- Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020**

Monsieur Castonguay demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance.

Après la confirmation de la prise de connaissance du contenu du procès-verbal du 14 septembre 2020 par les conseillers et conseillères présents

#### **RÉSOLUTION 2010-02**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2020 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **4- Adoption des comptes à payer de septembre 2020**

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de septembre par Monsieur le Maire.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**RÉSOLUTION 2010-03**

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de septembre 2020 pour un total des comptes incompressibles de 24 199.05\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 71.59\$, les salaires nets des employés de 8 412.38\$, les traitements nets des élus (es) de 1 567.81\$, les remboursements des prêts de 2 360.89\$, le remboursement des DAS 2018 au montant de 92.85\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 5 442.51\$, le paiement des services publiques 660.43\$, le remboursement des achats par carte de crédit 256.95\$, les remboursements des déductions à la source d'août au montant de 5 333.64\$, et un montant de 38 924.55\$ des comptes compressibles pour un montant total de 63 123.60\$ pour le mois de septembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**5- Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020 annexe 1-2**

André Marcil, trésorier, lit et dépose le rapport des états comparatifs au 30 septembre 2020 ainsi que les annexes 1 et 2.



Municipalité de Saint-Léandre  
2005, RUE DE L'ÉGLISE  
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0  
Téléphone : (418) 737-4973/ Télécopieur : 418 737-4876  
[st-leandre@jamatanie.ca](mailto:st-leandre@jamatanie.ca)

Le 13 octobre 2020

**Rapport sur les états comparatifs des revenus et des charges pour la période du neuvième mois terminée le 30 septembre et les prévisions à venir jusqu'au 31 décembre 2020.**

Le trésorier doit déposer deux (2) états comparatifs sur les revenus et les charges de la municipalité. Ces résultats sont comparés dans un premier temps, aux résultats de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Dans un deuxième temps, les recettes et les charges réelles sont appréciées en regard des recettes et des charges prévisionnelles pour l'exercice complet se terminant le 31 décembre 2020.

Ainsi, au 30 septembre 2020, les revenus totaux s'élèvent 542 296.20\$ soit 71% du budget total au chapitre des recettes pour l'exercice 2020. Pour cette même période les charges de fonctionnement atteignent 707 780.78\$ soit 82% du montant total des prévisions budgétaires, démontrant un déficit avant conciliation de 165 484.58\$.

Les faits saillants de ces résultats sont les suivants :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### REVENUS

Au 30 septembre 2020, les revenus de taxes ont atteint 424 337.78\$ sur un total budgété de 425 826.00\$ soit plus de 99%. Du côté des transferts le montant de 234 006\$ est à recevoir pour l'entretien des chemins, rangs et route, celui-ci a été reçu en octobre 2019 par dépôt direct. Il reste à recevoir le montant des contributions de plus ou moins 75 000\$ de la part de Northland Power pour le Fonds réservé Northland.

### CHARGES

Au 30 septembre 2020, les charges de fonctionnement avant conciliation s'établissent à 707 780.78 \$ comparativement à 579 367.15\$ pour la même période en 2019. La principale différence s'explique par la charge en lien avec la voirie été et hiver pour un montant de 137 054.94 plus élevé en 2020, incluant les ressources humaines, les travaux préparatoires pour la demande d'aide financière, l'entretien routier, la réparation et l'entretien des véhicules de la municipalité.

En tenant compte des prévisions des revenus et des charges pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 et les transferts des différents Fonds réservés et le surplus cumulé pourront être utilisés pour équilibrer les états financiers pour la période terminée au 31 décembre 2020.

André Marcil, directeur général  
Secrétaire - Trésorier  
Municipalité de Saint-Léandre

### RÉSOLUTION 2010-04

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter le rapport des états comparatifs au 30 septembre 2020 tel que lus par Monsieur André Marcil, trésorier de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### 6- Résolution pour l'approbation du projet de modification de l'entente de délégation de compétence à la MRC de La Matanie – Service régional de sécurité incendie

Monsieur André Marcil, fournit les informations pour donner suite à la démarche dans l'approbation du projet de modification de l'entente de délégation de compétence à la MRC de La Matanie du Service régional de sécurité incendie.

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie a organisé et fourni le Service régional de sécurité incendie (SRSI), en vertu d'une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans, se terminant le 31 décembre 2020;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

ATTENDU QUE les municipalités sont conscientes des sommes et des efforts déjà investis pour la création et l'organisation du SRSI depuis 2005 et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

ATTENDU QUE certaines municipalités désirent conserver pour leur population un service de proximité à un coût raisonnable, notamment en raison des coûts importants à assumer, de leur taille, de leur localisation et de leur volonté de mise en commun de ressources en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente actuelle, le SRSI dispose de véhicules et d'équipements pour combattre les incendies, de même qu'une brigade de pompiers, lesquelles ressources matérielles et humaines sont affectées à la prévention et au combat des incendies;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs et les équipements composants le SRSI;

ATTENDU QUE les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, St-Jean de Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables, et le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière Bonjour sont actuellement partie de l'entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté leur intérêt de maintenir le SRSI et de prolonger, sous certaines conditions cette entente régionale;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre ont pris la décision de se retirer du SRSI après le 31 décembre 2020 et de s'entendent sur les conditions de leur retrait étant donné qu'elles laissent des actifs nets aux autres municipalités; et que les parties désirent s'entendent sur ces conditions;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente se terminant le 31 décembre 2020 demeurent responsables des dettes encourues durant l'entente (règlements d'emprunt 228-2006, 229-2007 et 233-2009);

ATTENDU QUE les actifs seront conservés pour la poursuite des activités du SRSI après le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, la présente entente de modification prendra effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2023.

**RÉSOLUTION 2010-05**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a organisé le Service régional de sécurité incendie (SRSI) en vertu d'une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans se terminant le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'intention manifestée par résolution des municipalités locales intéressées de demeurer au sein du Service régional de sécurité incendie organisé par la MRC de La Matanie dans



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

le cadre d'une entente intermunicipale lui délégrant la compétence  
conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour sont actuellement parties de l'entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté l'intérêt de poursuivre avec le SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre ont pris la décision de se retirer du SRSI après le 31 décembre 2020 et qu'en vertu de la clause du partage de l'actif et du passif, il y aura lieu de conclure une entente de départ avec ces municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de La Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visées un projet de modification de l'entente devant se terminer le 31 décembre 2020, dont copie est déposée aux membres du Conseil de la municipalité laquelle vise notamment, à reporter son échéance au 31 décembre 2023, modifier la clause de répartition des dépenses et prévoir le partage de l'actif net en lien avec départ de deux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales parties à l'entente doivent l'approuver et désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a approuvé ledit projet de modification lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020 et autorisé la signature par les représentants de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE**, l'article 17.2 de l'entente 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative de l'organisation d'un service régionale de sécurité incendie, << Durée et Renouvellement >>, il est obligatoire d'ajouter sauf pour la Municipalité de Saint-Léandre en lien avec l'article 4.1.1 car la municipalité cesse le 31 décembre 2020, de faire partie du Service régional de sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Léandre approuve l'entente du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative l'organisation d'un service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

**QUE** le maire, Monsieur Steve Castonguay, et la directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Marcil, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale de modification;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités parties à l'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7- Résolution pour l'échange et l'achat d'un chargeur avec souffleur**

Monsieur André Marcil informe les conseillers présents qu'un échange pourra être exécutée afin d'obtenir un chargeur sur roue avec souffleur répondant davantage au besoin de travaux de déneigement pour le tracteur versatile New-Holland et son souffleur Beaulieu pour la valeur et au coût de 73 00.00\$ après vérification et avoir obtenu l'information sur la valeur du tracteur donné en échange et de la valeur de l'achat du chargeur sur roue usagé avec souffleur.

**RÉSOLUTION 2010-06**

**Considérant que** Performance Rimouski offre le montant de 73 000\$ pour le tracteur New-Holland modèle TV6070 4WD, 3 sorties huile, moteur avec souffleur, transmission hydraulique de 2013

**Considérant que** Performance Rimouski offre un chargeur sur (loader) John Deere modèle 624J, avec un souffleur Vohl DV-4000 275 Hp, au prix de 98 000.00\$

**Considérant** le solde restant à payer à 25 000.00\$

**En conséquence**, il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu de procéder à la préparation du contrat d'achat pour le chargeur sur roue de marque John Deere modèle 624J avec souffleur Vohl DV 4000, incluant l'échange du tracteur New-Holland Modèle TV 6070 4WD ayant un solde restant à payer de 25 000.00\$. Le contrat de vente sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**8- Résolution pour la demande d'autorisation des traverses de routes et rangs pour la motoneige saison 2020-2021**

**RÉSOLUTION 2010-07**

**Considérant que** depuis la dernière saison (2019-2020), qu'aucun changement de traverses n'a été apporté soit :

**Rang 6 (André Caron) : 48.771678, -67.582244 (GPS)**

**Rte principale : 48.750786, -67.582385**

**Rang 8 Est : 48.722087, -67.594587**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Rang 7 village : 48.730502, -67.607898

Rang 7 village : 48.726390, -67.612576

Rang 8(Près de la route du Peintre) : 48.712675, -67.611353

Rang 9-10 Ouest à Saint-Léandre

**Considérant** que la municipalité de Saint-Léandre a obtenu la carte des sentiers pour l'ensemble de la municipalité pour la saison 2020-2021;

**En conséquence**, il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre autorise les traverses des rangs et routes selon les coordonnées fournis par le Club Les Amoureux de la Motoneige pour et par les motoneiges pour la prochaine saison 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9- Résolution pour la demande de Télécommunication de L'Est pour l'installation de tour cellulaire.**

Monsieur André Marcil, directeur général, explique avoir reçu une demande pour l'installation d'une tour cellulaire pour les Télécommunication de L'Est sur le lot 5 680 675 afin d'améliorer les communications par téléphone cellulaire. Une consultation publique a été effectuée aux lots voisins du projet de l'installation de la tour de la communication cellulaire. Aucun commentaire n'a été reçu au bureau municipal.

**Résolution 2010-08**

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre accepte l'installation projetée d'une tour cellulaire sur le lot 5 680 675, car ce terrain est localisé en Zone 22AV où sont permis les usages du groupe << Services publics et communications>> dont fait partie << Station et tour de transmission de radio>> sont autorisé et de cet usage n'est pas non plus spécifiquement interdit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10- Résolution pour l'achat 600 tonnes de gravier et sel de déglacage pour l'abrasif hiver 2021**

Monsieur Steve Castonguay, maire, informe que le règlement sur la gestion contractuelle permet l'achat de gré à gré.

**Résolution 2010-09**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater Monsieur André Bélanger à procéder la préparation d'environ 600 tonnes de graviers 0-3/8 livrée au garage municipal d'ici la fin octobre 2020 au coût total de 6 300.00\$ + 360.00\$ pour les redevances





N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

excluant les taxes applicables, et pour une livraison d'un voyage de sel de déglacage en vrac d'une quantité variante entre 36 – 40 tonnes de Sel Warwick livré au garage municipal au prix de 111.00\$/ la tonne dont le délai de livraison est approximativement de 5 jours ouvrables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11 Résolution pour la location photocopieur pour la fin du  
contrat en décembre**

André Marcil informe les personnes présentes le contrat de location du photocopieur se termine en décembre 2020. Ayant reçu l'information de deux fournisseurs pour le coût de location et le contrat de service de Xerox et des Services Kopilab.

**Résolution 2010-10**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'accepter le plan de location d'un photocopieur Toshiba e-Studio 3515 ac au coût de 121.00\$/ mois pour 60 mois et le contrat de service qui comprend les pièces, la main-d'œuvre et l'encre. Toutes les copies seront facturées au taux suivant : 0.0082\$/copie noire et 0.06\$/copie couleur pour la durée de la location de 60 mois.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12- Résolution du plan développement pour sentier pédestre  
terrain municipaux**

Monsieur André Marcil explique qu'il existe déjà sur les terrains municipaux au bout de la rue de L'Église à l'intérieur du petit boisée un sentier ayant un potentiel pour un développement récréatif, sportif et touristique pour les jeunes et les personnes désirant pratiquer une activité en plein air toute l'année.

**Résolution 2010-11**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léandre autorise la présentation du projet de Sentier d'activités à l'année au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites  
de pratique d'activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité  
de Saint-Léandre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à  
payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léandre désigne  
monsieur André Marcil, directeur général secrétaire trésorier personne  
autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents  
relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement  
résolu de mandater Monsieur André Marcil, afin de de présenter un  
projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à  
l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein  
air (PSSPA).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**13- Période de questions**

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser  
des questions par courrier ou courriel.

Aucune question a été reçue pour le mois d'octobre en date du jeudi 8  
octobre lors de la tenue de la séance à huis clos.

**13- Levée de la séance ordinaire**

Monsieur Castonguay souligne le point que l'ordre du jour est épuisé.

**Résolution 2010-12**

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et  
unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 13 octobre  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 53

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Steve Castonguay  
Maire

André Marcil,  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier